



## Cas particuliers:

➤ Si le voyageur a un problème quelconque avec son kit d'auto-prélèvement (fuite du liquide contenu dans le tube de collecte, etc...): des enveloppes contenant le kit d'auto-prélèvement, la notice d'information et les instructions pour la réalisation du prélèvement seront distribuées aux centres de santé. Chaque enveloppe est identifiée par un code-barres unique. Demander au voyageur de restituer l'enveloppe et le kit initialement donnés à son arrivée en Polynésie française (si possible) et lui remettre une nouvelle enveloppe. Noter le n° ETIS du voyageur ainsi que les n° des codes-barres collés sur l'enveloppe initiale (si disponible) et sur la nouvelle enveloppe. Transmettre ces informations à l'ILM par e-mail: [Cov-checkpro@ilm.pf](mailto:Cov-checkpro@ilm.pf)

➤ Si le 4<sup>ème</sup> jour (J4) après l'arrivée du voyageur tombe un samedi: le voyageur devra réaliser son prélèvement la veille (vendredi à J3). Cette date sera inscrite sur son enveloppe.

➤ Si le 4<sup>ème</sup> jour (J4) après l'arrivée du voyageur tombe un dimanche: le voyageur devra réaliser son prélèvement le lendemain (lundi à J5). Cette date sera inscrite sur son enveloppe.

➤ Si l'île est desservie moins de 3 fois/semaine par avion: le voyageur devra contacter le centre de santé de l'île afin d'ajuster la date de prélèvement en fonction du prochain vol (réalisation du prélèvement et dépôt au centre de santé la veille du vol).